



Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Deuxième session

Genève, 11-15 mai 2009

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale
des produits chimiques : modalités d'établissement des rapports communiqués
par les parties prenantes sur les progrès de la mise en œuvre**

**Proposition sur les modalités d'établissement de rapports
communiqués par les parties prenantes sur les progrès réalisés dans la
mise en œuvre**

Note du Secrétariat

1. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques révisé périodiquement l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, conformément au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique. A cet égard, une de ses fonctions consiste à « recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et diffuser, selon qu'il y a lieu, les informations. » Ces rapports représenteront un outil important pour l'exécution d'une autre des fonctions de la Conférence, soit celle d'« évaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés par rapport à l'objectif de 2020 et de prendre des décisions stratégiques, d'assurer la programmation, de fixer les priorités et d'actualiser l'approche au besoin. »

2. La Conférence doit encore examiner les modalités applicables au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre. Sur la base des travaux effectués dans le cadre des préparatifs en vue de la deuxième session de la Conférence, le secrétariat a l'honneur de présenter, en annexe à la présente note, une proposition pour l'adoption d'un nombre limité d'indicateurs. Les parties prenantes utiliseront ces indicateurs lors de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour faciliter le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. La proposition du secrétariat a été élaborée en consultation avec un comité directeur international du projet¹ et tient

* SAICM.ICC.2/1.

¹ Le Comité directeur international du projet comprenait des représentants de gouvernements et de groupes régionaux, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales, du Conseil exécutif et du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique ainsi qu'un représentant du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Le secrétariat de l'Organisation des Etats américains s'est également joint au Comité à partir d'octobre 2008.

compte des résultats du projet parrainé par le Gouvernement canadien² et réalisé au cours de la période allant de juillet 2007 à mars 2008. La proposition prend également en considération les leçons tirées d'essais pilotes sur des indicateurs d'établissement de rapports élaborés par des gouvernements et des parties prenantes³ dans le contexte d'un autre projet réalisé de juin à août 2008. Les participants aux débats informels tenus à Rome les 23 et 24 octobre 2008 ont examiné le résumé des résultats de ces projets et mis au point des directives sur le sujet. Le secrétariat a aussi pris en compte ces directives lors de la préparation de la présente proposition.

3. La proposition du secrétariat comprend vingt indicateurs par rapport auxquels les progrès globaux dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pourraient être évalués au cours des trois prochaines sessions de la Conférence, y compris la dernière prévue en 2020. Des données sur les indicateurs seraient recueillies à l'échelle nationale, puis rassemblées et surveillées aux niveaux régional et mondial. La Stratégie politique globale de l'Approche stratégique prévoit le cadre pour les indicateurs proposés, qui se rapportent aux cinq catégories d'objectifs énoncés dans la Stratégie : la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance, le renforcement des capacités et la coopération technique ainsi que le trafic international illicite.

4. En ce qui concerne la présente proposition, les indicateurs ont été sélectionnés en prenant en considération la disponibilité probable des données et la facilité à les recueillir. Les données nécessaires à l'évaluation de chaque indicateur sont présumées être à la disposition immédiate de toutes les parties prenantes. Cette présomption repose sur les leçons tirées des essais pilotes effectués par les gouvernements et les autres parties prenantes et de l'établissement de rapports spécifiques réalisés jusqu'à présent dans le cadre des préparatifs des réunions régionales. Les données seront recueillies auprès des parties prenantes en utilisant un outil électronique de collecte de données simple, qui sera mis au point par le secrétariat. Cet outil aidera à la collecte et à la vérification des données à l'échelle nationale ainsi qu'au rassemblement des données aux niveaux régional et mondial. D'autres données seront fournies par le secrétariat, par exemple, en ce qui concerne le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique et par le biais d'un accord avec les secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux. Des directives concernant les données à recueillir sur chaque indicateur seront également mises au point pour faciliter la collecte de données et accroître la validité de l'évaluation globale.

5. Lors de la sélection des indicateurs éventuels, à partir de ceux développés dans le cadre du projet parrainé par le Gouvernement canadien, une attention particulière a été accordée aux indicateurs liés aux résultats, permettant essentiellement de suivre les progrès associés aux activités menées par les parties prenantes dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Cette attention portée aux résultats est proposée à l'heure actuelle afin d'optimiser les chances d'obtenir des résultats représentatifs de différents pays et régions. A l'avenir, des indicateurs sur l'impact d'une gestion rationnelle des produits chimiques devraient également être mis au point pour évaluer l'efficacité des efforts déployés. Par exemple, un secteur d'intérêt prioritaire dans ce domaine se rapporte aux données sur les niveaux de produits chimiques dans les milieux environnementaux et humains. Un certain nombre de pays et d'organisations ont déjà mené une action initiale de cette nature, par exemple en ce qui concerne le suivi pour évaluer l'efficacité de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants; la collecte de données provenant des registres de rejets et transferts de polluants; la biosurveillance de certaines populations vulnérables, axée sur la salubrité de l'environnement des enfants et la collecte de données sur les intoxications et autres incidents dus aux produits chimiques. Un examen et une mise au point plus poussés d'indicateurs sur l'efficacité des efforts pour réaliser une gestion rationnelle des

² Parrainé par le Gouvernement canadien, le projet a été réalisé par le cabinet de consultants Resource Futures International, sous la supervision d'un comité directeur international. Les résultats du projet comprenaient un questionnaire à l'intention des parties prenantes suivantes à l'Approche stratégique : des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des organisations intergouvernementales. Un rapport sur les estimations initiales a également été élaboré dans le cadre du projet. Il vise à évaluer la disponibilité des données susceptibles d'être utilisées pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique pour la période allant de 2002 à 2007. Les résultats de ce projet sont disponibles sur le site Internet de l'Approche stratégique à l'adresse www.saicm.org.

³ Les neuf gouvernements suivants ont participé aux essais pilotes : Afrique du Sud, Allemagne, Belarus, Egypte, Libéria, Nigéria, Panama, République tchèque et Roumanie. Un groupe industriel, le Conseil international des associations chimiques, a également pris part aux essais pilotes. Les résultats des essais pilotes sont disponibles sur le site Internet de l'Approche stratégique à l'adresse www.saicm.org.

produits chimiques pourraient être entrepris pendant la période intersessions. Un éventail d'indicateurs plus étendu pourrait ainsi venir s'ajouter à l'avenir.

6. Conformément aux directives mises au point au cours des débats informels, un seul ensemble d'indicateurs est proposé à toutes les parties prenantes : les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales. L'établissement de rapports complémentaires serait également encouragé. Selon certaines parties prenantes, l'élaboration d'un rapport descriptif sur les activités est utile à cet égard, en particulier pour partager les progrès réalisés sur des questions importantes et souligner les leçons dégagées d'intérêt éventuel pour d'autres parties prenantes.

7. Certaines parties prenantes disposent de données supplémentaires qui compléteraient l'ensemble minimal d'indicateurs proposé par le secrétariat. Ces données comprennent des informations provenant des organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, comme des données sur la mise en œuvre du Code de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et des données provenant d'organisations non gouvernementales comme le Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants, le Conseil international des associations chimiques et Crop Life International. Les parties prenantes pourraient être invitées, lors de la session actuelle de la Conférence, à s'engager à fournir un complément d'informations déterminées.

8. La Conférence doit se réunir une troisième fois en 2012 puis à deux autres reprises d'ici à 2020, l'année cible pour atteindre l'objectif du Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour la gestion rationnelle des produits chimiques.⁴ Il est en conséquence proposé que le secrétariat accorde la priorité aux travaux concernant la collecte de données sur les indicateurs proposés pendant la prochaine période intersessions. Etant donné que seules des données de référence très limitées sont disponibles à l'échelle mondiale, l'établissement d'un nouveau rapport de référence compilant les informations obtenues de toutes les parties prenantes devrait être achevé d'ici au premier trimestre de 2010. Des rapports d'activité seraient préparés environ six mois avant chaque future session de la Conférence. Les progrès réalisés dans l'établissement des rapports sur la mise en œuvre seraient discutés, selon que de besoin, lors des réunions régionales.

9. Un comité directeur pourrait être convoqué pour aider à la mise au point de l'instrument électronique d'établissement de rapports et des directives connexes et pour superviser l'élaboration du rapport de référence et du premier rapport d'activité.

10. La Conférence souhaitera peut-être :

- a) Envisager l'adoption des indicateurs proposés pour l'établissement des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- b) Demander au secrétariat de préparer un rapport sur les estimations initiales d'ici au premier trimestre de 2010 ainsi qu'un premier rapport d'activité d'ici à la fin de 2011, sous la direction et la supervision d'un comité directeur composé d'experts en matière de suivi et d'évaluation désignés par les parties prenantes de l'Approche stratégique;
- c) Effectuer une évaluation officielle des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique à sa troisième session, en prenant en considération le rapport sur les estimations initiales susmentionné.

⁴ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.AI et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe, chapitre III, paragraphe 23.

Annexe

Proposition d'indicateurs pour l'établissement des rapports communiqués par les parties prenantes sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique

Données à recueillir à l'échelle nationale et à surveiller aux niveaux régional et mondial

	Indicateur	Notes sur les données à recueillir
Réduction des risques		
1.	Nombre de pays (et d'organisations) disposant de mécanismes pour déterminer les produits chimiques en usage sur leur territoire et pour fixer des priorités en vue de la réduction des risques	<i>Les données recueillies devraient prendre en compte les efforts déployés en vue d'établir des inventaires nationaux et d'améliorer les systèmes douaniers d'information.</i>
2.	Nombre de pays dotés de lois nationales visant les principales catégories de produits chimiques	<i>Une sélection de catégories principales de produits chimiques sera incluse.</i>
3.	Nombre de pays (et d'organisations) qui mettent en œuvre des outils convenus de gestion des produits chimiques	<i>Les données recueillies devraient prendre en compte la mise en œuvre d'outils reconnus et mis au point par les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, par exemple, le Code de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les directives pour l'établissement de registres des rejets et transferts de polluants et les programmes de gestion avisée des produits dans l'industrie. Les outils comprendraient ceux destinés à la prévention de la pollution.</i>
4.	Nombre de pays (et d'organisations) qui prennent part à des activités générant des données de surveillance comparables sur des polluants environnementaux et des substances d'intérêt prioritaire à la santé humaine sélectionnés	<i>Les données recueillies devraient prendre en compte les efforts de surveillance environnementale et biologique, y compris les efforts de collaboration, la surveillance des intoxications humaines et des accidents chimiques. Les données prendront en considération les travaux en cours de réalisation.</i>
5.	Nombre de pays (et d'organisations) disposant d'arrangements adéquats sur la gestion des déchets dangereux	<i>Les données recueillies devraient prendre en compte les inventaires de déchets, les systèmes de permis et les politiques et législations pour une gestion écologiquement rationnelle des déchets.</i>

	Indicateur	Notes sur les données à recueillir
Connaissances et information		
6.	Nombre de pays (et d'organisations) travaillant activement à l'amélioration de la communication d'informations conformément aux normes harmonisées au niveau international	<i>Les données recueillies devraient prendre en considération l'application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), l'étiquetage conformément aux directives nationales et la disponibilité d'informations harmonisées sur les dangers. Les initiatives régionales devraient être communiquées par les organisations régionales.</i>
7.	Nombre de pays (et d'organisations) ayant adopté des stratégies déterminées pour la communication d'informations sur les risques causés par les produits chimiques aux groupes vulnérables	<i>Les données recueillies devraient comprendre les processus consultatifs et la formation à l'intention des groupes vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes âgées.</i>
8.	Nombre de pays (et d'organisations) disposant de programmes de recherche sur des solutions de remplacement sans danger et des techniques de production propre	<i>Les données recueillies devraient comprendre les travaux de recherche bénéficiant d'un financement.</i>
9.	Nombre de pays (et d'organisations) dotés de sites Internet où les partenaires nationaux peuvent obtenir des informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques	<i>Les données recueillies devraient comprendre les sites Internet fournissant des informations sur la gestion des risques et des précisions sur les lois pertinentes.</i>
Gouvernance		
10.	Nombre de pays (et d'organisations) engagés à mettre en œuvre l'Approche stratégique par le biais de politiques et/ou de programmes nationaux	<i>Les données recueillies devraient comprendre les engagements des organes directeurs des organisations intergouvernementales.</i>
11.	Nombre de pays (et d'organisations) ayant adopté des mécanismes nationaux de coordination pour la gestion des produits chimiques	<i>Les données recueillies devraient comprendre la participation de parties prenantes déterminées.</i>
12.	Nombre de pays (et d'organisations) ayant adopté des politiques et des législations nationales pour mettre en œuvre les principales priorités internationales concernant les produits chimiques	<i>Les données recueillies devraient comprendre la ratification d'accords multilatéraux sur l'environnement, la mise en œuvre d'accords internationaux déterminés et d'autres instruments internationaux spécifiques.</i>

	Indicateur	Notes sur les données à recueillir
Renforcement des capacités et coopération technique		
13.	Nombre de pays (et d'organisations) dotés de plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique	<i>Les données recueillies devraient comprendre les plans conçus dans le cadre d'initiatives plus vastes et non uniquement les plans spécifiques.</i>
14.	Nombre de pays (et d'organisations) fournissant des ressources (financières et en nature) pour aider au renforcement des capacités et à la coopération technique avec d'autres pays	<i>Les données recueillies devraient comprendre l'aide aux pays en développement et aux pays à économie en transition.</i>
15.	Nombre de pays (et d'organisations) ayant procédé à l'identification et à la détermination des priorités de leurs besoins nationaux en matière de renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques	<i>Les données recueillies devraient être axées sur les plans publics.</i>
16.	Nombre de pays (et d'organisations) engagés dans la coopération régionale sur les questions relatives à la gestion des produits chimiques	<i>Les données recueillies devraient comprendre la coopération régionale sur la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance, le renforcement des capacités et le trafic international illicite.</i>
17.	Nombre de pays où la gestion des produits chimiques est incluse dans un programme d'aide publique au développement	<i>Les données recueillies devraient refléter les points de vue des pays aussi bien développés qu'en développement (donateurs et bénéficiaires).</i>
18.	Nombre de pays ayant des projets de renforcement des capacités financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique	<i>Les données recueillies devraient comprendre des informations sur les trois priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique.</i>
19.	Nombre de pays ayant présenté des demandes d'aide en matière de renforcement des capacités à d'autres sources de financement	<i>Les données recueillies devraient comprendre les demandes à des organismes de financement identifiables, les pays en développement et développés et les secteurs privé et sans but lucratif.</i>
Trafic international illicite		
20.	Nombre de pays ayant adopté des lois sur la prévention du trafic de substances chimiques toxiques, dangereuses et strictement réglementées	<i>Les données recueillies devraient comprendre les législations de mise en œuvre des dispositions pertinentes des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres accords.</i>